VELUX® | Pro

Checklist des critères d'éligibilité au service VELUX Pro :

Les basiques

- Avoir une connexion Internet, fournir un e-mail et un numéro de téléphone ☐
- Avoir une implantation ou une domiciliation sur le secteur d'intervention défini dans VELUX Pro ☐
- Réaliser le chantier avec ses propres équipes (la sous-traitance est interdite) ☐
- Avoir fourni à VELUX France une copie des documents demandés ☐

Les compétences

- Savoir installer les produits VELUX dans les règles de l'art.. ☐
- Être un professionnel de la Fenêtre de Toit, de la Toiture ou de l'Étanchéité (pour les solutions Toits Plats) ☐
- Tous les vendeurs et poseurs doivent être formés par le centre de formation VELUX France. ☐

Les engagements et le partenariat

- Relayer/Participer les/aux opérations commerciales VELUX France lors des 12 derniers mois ☐
- S'engager à participer aux réunions et formations organisés par les représentants VELUX France et s'engager à rencontrer 1 fois par trimestre le représentants VELUX du secteur VELUX (3 fois par an) ☐
- S'engager à respecter les « Engagements de l'Utilisateur » définis à l'article 6 présentes CGU ☐
- S'engager à renseigner les produits posés sur la plateforme VELUX & Co et/ou VELUX Pro ☐